

quoi, dans la mesure où le projet de loi le propose, aggraver la situation? Il est vrai qu'on a constaté une poussée d'activité dans les Territoires du nord-ouest depuis 1961, mais elle tient surtout à des réalisations comme le fameux chemin de fer de Pine Point, qui devait lancer l'exploitation minière de Pine Point, auquel l'opposition libérale de l'époque mettait obstacle. La réussite n'a rien à voir avec les règlements miniers canadiens. L'inauguration de la mine de Pine Point a été rattachée directement à la construction du chemin de fer de Pine Point par l'ancien gouvernement conservateur.

Il en est de même pour les travaux d'exploration pétrolière dans les hautes terres Arctiques. Elles sont directement reliées au puits foré en 1961 dans l'île Melville par la société Dome Petroleum et un consortium de petites sociétés pétrolières canadiennes qui ont couru le risque immense que comporte le forage d'un puits d'essai dans les hautes terres Arctiques pendant l'hiver 1961-1962. L'opération était audacieuse et c'est en réalité cette entreprise téméraire qui a pavé la voie aux initiatives actuelles menées sous les auspices de la Panarctic, consortium où participent le gouvernement et des entreprises privées, de façon assez semblable à la tentative initiale de 1961.

Je voudrais parler à nouveau de l'importance que cela aura pour l'expansion du Yukon. Le même principe s'applique aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Les années 60 ont connu une poussée d'activité qui s'est soldée par un accroissement de la production qui est passée de 13 à 80 millions de dollars. C'est en grande partie attribuable à l'exploitation de la mine d'amiante de Clinton Creek, de la nouvelle mine Imperial à la périphérie de Whitehorse, et de la mine Anvil dont la production remonte à peine à plus d'un an. Mais, là encore, ces activités se rattachent davantage aux programmes d'expansion mis en œuvre au Yukon à la fin des années 50 et au début des années 60 qu'à toute modification de la loi car elle n'a pas été modifiée. L'exploitation de la nouvelle mine Imperial dépend directement de capitaux investis par le Japon; la mine Anvil est exploitée par un consortium de capitaux canadiens, anglais, japonais et allemands. Cela a été possible grâce au programme des routes d'accès aux ressources mis en vigueur vers la fin des années 50 et les années 60. Bref, cette expansion se fonde sur l'infrastructure plutôt que sur des modifications législatives.

Je note que le ministre a récemment annoncé le prolongement de la route de Dempster pour relier le territoire du Yukon au delta du Mackenzie. La route du Mackenzie était en voie d'aménagement au début des années 60 mais les travaux ont été interrompus par le gouvernement libéral à son arrivée au pouvoir en 1963. Il ne s'agit donc pas d'un nouveau programme, mais de la reprise de travaux, en vue de tout mener à bonne fin, car l'accroissement de l'activité minière au Yukon et jusque dans le delta du Mackenzie les rend absolument nécessaires. Il faudra aussi aménager une voie ferrée si l'on veut exploiter les riches gisements de minerai de fer découverts par la société Crest Explorations dans le cercle polaire. Les problèmes du Nord sont particuliers et je veux insister sur un point. Ces régions sont éloignées des marchés, le transport pose des problèmes spéciaux, les

[L'hon. M. Dinsdale.]

frais sont plus élevés de 25 à 30 p. 100; ce sont, à mon avis, des points qu'il faut prendre en considération. Nous devons écouter les gens de ces régions si nous voulons trouver une solution, c'est à dire légiférer.

Je voudrais mettre en lumière une autre question qui me paraît fondamentale. Le ministre voudrait une gestion locale efficace. Cela implique que l'on tient compte des droits des aborigènes du Yukon. Parce qu'il n'a pas consulté les Indiens et les Esquimaux, les aborigènes du Canada, le ministre s'est trouvé en difficulté, comme, par exemple, dans le cas des parcs nationaux parce qu'il n'a pas pris l'avis des gens de la région. Je lui rappelle aussi la controverse qui est en cours au mont Riding où le gouvernement a décidé d'abandonner progressivement une piste de patinage à roulettes qui offrait des activités récréatives depuis des années. Au moment où il affecte 15 millions de dollars à la jeunesse, il supprime peu à peu ce programme. Il ferme des camps paroissiaux au moment où il faut augmenter plutôt que diminuer les possibilités offertes aux jeunes. Un problème semblable se pose avec nos aborigènes parce que nous ne les avons pas consultés. Le ministre a récemment prononcé un discours à ce sujet, qu'a publié le *Globe and Mail* du 24 mars dernier. Le ministre déclarait:

Le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer les propositions de politique de juin 1969. A l'avenir il se laissera guider par les décisions prises lors de rencontres entre le gouvernement, les représentants des Indiens et les Indiens eux-mêmes...

Mieux vaut tard que jamais. L'article continue:

...a-t-il dit dans une conférence organisée par le comité des conférences de la Dunning Trust.

Plus loin dans son discours il parle des «désormais défuntes propositions de politique.»

En d'autres termes, il a tout à fait renoncé au fameux ou infâme Livre blanc de 1969 sur les Indiens. Ce livre blanc fut réfuté par la publication du Livre rouge des Indiens du Canada. C'est une chose dont il faut tenir compte en étudiant ce projet de loi. C'est pourquoi je voudrais proposer l'amendement suivant:

● (12.20 p.m.)

Que tous les mots après «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«Le bill ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois mais que la Chambre décide que les termes et conditions adoptés par résolution de la Chambre et consignés dans les *Journaux* de 1867, selon lesquels, lors du transfert du Territoire au Canada et de l'octroi au Parlement du pouvoir de légiférer en vue du bien-être et du bon gouvernement du Territoire, les revendications des tribus indiennes du Territoire relatives aux terres nécessaires à la colonisation seront examinées et réglées conformément aux principes équitables qui régissent les relations de la Couronne britannique avec les aborigènes, soient mis en œuvre comme condition préalable à l'application de toute nouvelle loi relative à la vente de droits miniers sur les terres du Territoire du Yukon.»

J'ai choisi de proposer cet amendement aujourd'hui, monsieur l'Orateur, car, dans ce même article le ministre aurait déclaré:

M. Chrétien a purement et simplement déclaré que le gouvernement ne négocierait pas à nouveau ces traités. «Sinon, a-t-il dit, nous n'en finirions jamais.»